

NORME INTERNATIONALE ISO 22915-22

Première édition
2014-12-15

Chariots de manutention — Vérification de la stabilité —

Partie 22: Chariots à prise latérale - et frontale - avec et sans poste de conduite élevable

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Industrial trucks — Verification of stability —

*Part 22: Lateral- and front-stacking trucks with and without
elevating operator position*

ISO 22915-22:2014

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c97bc6bc-6400-49c7-9f96-9b5e36219653/iso-22915-22-2014>



Numéro de référence
ISO 22915-22:2014(F)

© ISO 2014

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 22915-22:2014

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c97bc6bc-6400-49c7-9f96-9b5e36219653/iso-22915-22-2014>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2014

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Conditions d'essai	2
4.1 Généralités.....	2
4.2 Position du chariot sur la plate-forme d'essai.....	2
4.3 Hauteur de levée.....	3
5 Vérification de la stabilité	3
Bibliographie	10

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 22915-22:2014

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c97bc6bc-6400-49c7-9f96-9b5e36219653/iso-22915-22-2014>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: Avant-propos — Informations supplémentaires.
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c97bc0bc-6400-49c7-9196-9b5e36219653/iso-22915-22-2014>

Le comité technique responsable de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 110, *chariots de manutention*, Sous-comité SC 2, *Sécurité des chariots de manutention automoteurs*.

L'ISO 22915 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Chariots de manutention — Vérification de la stabilité*:

- *Partie 1: Généralités*
- *Partie 2: Chariots travaillant en porte-à-faux à mât*
- *Partie 3: Chariots à mât ou à fourche rétractable*
- *Partie 4: Chariots à fourche recouvrante, chariots préparateurs de commandes avec un poste de l'opérateur ayant une hauteur de levée inférieure ou égale à 1 200 mm et chariots à double fourche*
- *Partie 5: Chariots à chargement latéral*
- *Partie 7: Chariots bidirectionnels et multidirectionnels*
- *Partie 8: Essai de stabilité supplémentaire pour les chariots travaillant dans des conditions de gerbage spéciales avec le mât incliné en avant et la charge surélevée*
- *Partie 9: Chariots travaillant en porte-à-faux avec mât manutentionnant des conteneurs de 6 m (20 ft) de long et plus*
- *Partie 10: Essai de stabilité supplémentaire pour les chariots travaillant dans des conditions de gerbage spéciales avec la charge décentrée latéralement par des dispositifs à moteur*
- *Partie 11: Chariots de manutention à portée variable*

- *Partie 12: Chariots de manutention à portée variable manipulant des conteneurs de fret de 6 m (20 ft) de long et plus*
- *Partie 13: Chariots tout-terrain avec mât*
- *Partie 14: Chariots tout-terrain à portée variable*
- *Partie 15: Chariots avec dispositif de direction articulé travaillant en porte-à-faux*
- *Partie 16: Chariots à conducteur accompagnant*
- *Partie 20: Essai de stabilité supplémentaire pour les chariots travaillant dans des conditions de gerbage spéciales avec une charge déportée, déport par utilisation*
- *Partie 21: Chariots préparateurs de commandes avec un poste de l'opérateur élevable au-dessus de 1 200 mm*
- *Partie 22: Chariots à prise latérale – et frontale – avec et sans poste de conduite élevable*
- *Partie 24: Chariots à portée variable rotatifs*

Les chariots industriels et tout-terrain embarqués sur porteur soutien feront l'objet d'une future partie 23.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 22915-22:2014](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c97bc6bc-6400-49c7-9f96-9b5e36219653/iso-22915-22-2014)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c97bc6bc-6400-49c7-9f96-9b5e36219653/iso-22915-22-2014>

iTeh STANDARD PREVIEW **(standards.iteh.ai)**

ISO 22915-22:2014

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c97bc6bc-6400-49c7-9f96-9b5e36219653/iso-22915-22-2014>

Chariots de manutention — Vérification de la stabilité —

Partie 22:

Chariots à prise latérale - et frontale - avec et sans poste de conduite élevable

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 22915 spécifie les essais pour vérifier la stabilité des chariots à prise latérale et frontale, tel que défini dans l'ISO 5053-1, avec ou sans poste de conduite élevable.

Elle s'applique aux chariots équipés de bras de fourche, de fourches-navettes et/ou de d'accessoires intégrés, dans des conditions normales d'utilisation.

Elle s'applique aux chariots équipés d'un tablier porteur de charges pouvant se déplacer latéralement ou pivoter par rapport au plan médian longitudinal du chariot.

2 Références normatives

Les documents suivants, en tout ou en partie, sont référencés de manière normative dans le présent document, et sont indispensables pour son application. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence (y compris les éventuels amendements) s'applique.

ISO 5053-1, *Chariots de manutention automoteurs — Terminologie et classification — Partie 1: Types de chariots de manutention*

ISO 22915-1, *Chariots de manutention — Vérification de la stabilité — Partie 1: Généralités*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 22915-1 ainsi que les suivants s'appliquent.

3.1

conditions normales d'utilisation

conditions d'utilisation lorsque le chariot se déplace en intérieur sur des sols lisses, plans et ayant une résistance suffisante tel qu'un sol en béton

3.2

guidage directionnel

mode de guidage, soit mécanique (par exemple, rails de guidage) soit non mécanique (par exemple guidage inductif, capteur laser ou infrarouge), mais pas directement commandé par l'opérateur, utilisé pour guider le chariot sur un parcours rectiligne prédéterminé pendant son trajet

3.3

direction limitée

opération pendant laquelle la direction du chariot est commandée par l'opérateur et l'angle de direction est strictement limité à $\pm 10^\circ$ par rapport au sens de marche avant ou au sens de marche arrière

3.4

direction non limitée

mode de direction commandé par l'opérateur sans limite d'angle de direction

4 Conditions d'essai

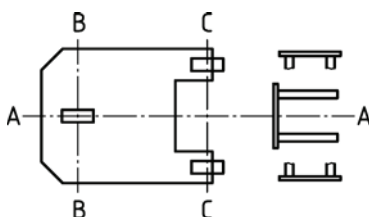
4.1 Généralités

Voir l'ISO 22915-1.

4.2 Position du chariot sur la plate-forme d'essai

4.2.1 Essieux porteur et directeur

L'essieu porteur et l'essieu moteur/directeur sont définis à la [Figure 1](#).



Légende

A-A plan médian longitudinal du chariot

B-B essieu moteur/directeur

C-C essieu porteur

Figure 1 — Essieu porteur et essieu moteur/directeur

4.2.2 Essais 1, 2 et 3

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c97bc6bc-6400-49c7-9f96-9b5e76219653/iso-22915-22-2014>

Le chariot doit être placé sur la plate-forme d'essai de sorte que l'axe de l'essieu moteur (directeur) B-B et l'essieu porteur C-C soient parallèles à l'axe d'articulation X-Y de la plate-forme d'essai. Voir [Tableau 1](#).

4.2.3 Essai 4

Le chariot doit être positionné sur la plate-forme d'essai avec le plan médian longitudinal du chariot A-A parallèle à l'axe d'articulation X-Y de la plate-forme d'essai. Voir [Tableau 1](#).

4.2.4 Essais 5, 6 et 7

Le chariot doit être positionné sur la plate-forme d'essai avec la ligne M-N parallèle à l'axe d'articulation X-Y de la plate-forme d'essai.

Le point M est défini comme suit:

- Pour les chariots comportant des roues motrices (directrices) jumelées, le point M est la projection verticale sur la plate-forme d'essai du point d'intersection entre l'axe de l'essieu moteur et le plan médian A-A du chariot.
- Pour les chariots comportant une seule roue motrice (directrice), le point M est la projection verticale sur la plate-forme d'essai du point d'intersection entre l'axe de la roue motrice (directrice) et l'axe de la roue motrice.
- Pour les chariots comportant une roue ou roulette suspendue, le point M est la projection verticale sur la plate-forme d'essai du point d'intersection entre l'axe de la roue motrice et la ligne médiane de la largeur de la roue motrice.

- d) Pour les chariots comportant un essieu moteur (essieu directeur articulé), le point M est la projection verticale sur la plate-forme d'essai du point d'intersection entre l'axe transversal de l'essieu articulé et le point d'articulation.
- e) Pour les chariots comportant une roue motrice non articulée, le point M est la projection verticale sur la plate-forme d'essai du point d'intersection entre l'axe de la roue motrice et la ligne médiane de la largeur de la roue motrice.
- f) Pour les chariots comportant une roue motrice non articulée, une roulette ou une roue pivotante non suspendue, le point M est la projection verticale sur la plate-forme d'essai du point d'intersection entre l'axe de la roulette ou de la roue motrice et la ligne médiane de la largeur de la roulette ou roue motrice. La roulette ou la roue doit être positionnée avec l'axe de la roulette au plus près du plan médian du chariot.
- g) Pour les chariots comportant une suspension à cinq roues, quatre rigides et une articulée, le point M est la projection verticale sur la plate-forme d'essai du point d'intersection de l'axe pivotant de l'essieu articulé à trois roues et la ligne médiane entre les pneus.
- h) Pour les chariots comportant une direction articulée et centrée, le point M est la projection verticale sur la plate-forme d'essai du point d'intersection entre l'axe de la roue motrice et le plan médian de la roue motrice.

Le point N indique le centre de la surface de contact entre la plate-forme d'essai et la roue avant porteuse la plus proche de l'axe de pivotement X-Y de la plate-forme d'essai.

4.3 Hauteur de levée

Les hauteurs de levée pour les essais doivent être mesurées à partir de la plate-forme d'essai jusqu'au point le plus haut de la surface du tablier porte-charge.

ISO 22915-22:2014

5 Vérification de la stabilité

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c97bc6bc-6400-49c7-9f96-9b5e36219653/iso-22915-22-2014>

La stabilité doit être vérifiée conformément au [Tableau 1](#).